

## BÛCHERON

## L'homme des bois

Malgré la modernisation des moyens pour mieux gérer et exploiter la forêt, malgré la mécanisation croissante, le bûcheron demeure un solide homme de terrain, un coupeur de bois au contact permanent de la nature. Un maillon essentiel de la filière bois.

Tout le monde croit connaître le métier de bûcheron. Mais la réalité de la profession va bien au-delà des clichés du travail de rustre qui hante l'imaginaire collectif.

Si la tâche du bûcheron est bien d'abattre des arbres en forêt, elle ne doit rien au hasard ! Ce professionnel de la coupe est en effet un ouvrier qualifié qui doit tenir compte de cahiers des charges très précis. Il doit savoir reconnaître le marquage des arbres, connaître les règles de sécurité, abattre les arbres sans faire de dégâts tout en facilitant leur évacuation, être capable de calculer le volume de bois abattu, préparer la mission du débardeur en ébranchant et en classant les grumes en fonction de leur utilisation (bois d'œuvre, bois de chauffage, bois d'industrie)...

Le bûcheron doit avoir le goût du travail manuel et doit être particulièrement habile. Il doit aussi avoir le sens de l'observation pour repérer les essences et adapter ses techniques de coupe. "Chaque arbre est unique, rappelle Igor Sabatini, bûcheron et formateur au



Ce professionnel de la coupe est un ouvrier qualifié qui doit tenir compte de cahiers des charges très précis.

Photo CEFA Montelimar

Centre d'études forestières et agricoles de Montelimar. *En fonction de la nature du bois, du relief, du milieu, il faut choisir la technique d'abattage la mieux adaptée, même si la base reste la même. Dans ce métier, il est impératif de très bien connaître la forêt. Au-delà de la théorie nécessaire, rien ne peut remplacer l'expérience du terrain. Devenir un professionnel aguerri suppose des années de pratique. Et une vraie passion !*

Si la hache a été largement remplacée par la tronçonneuse et par des engins de plus en plus performants dont il faut d'ailleurs apprendre le maniement, cela demeure un métier très exigeant physiquement. De fait, n'est pas bûcheron qui veut ! " Il faut reconnaître que c'est fon-

cièrement un métier d'homme, qui requiert une certaine force physique et une bonne dose d'endurance, explique Igor Sabatini. Les femmes bûcherons sont plutôt rares. " D'autant que de vallées en forêts de montagne, ce professionnel exerce toujours à l'extérieur, par tous les temps ou presque et en toute saison ! Sans compter les risques d'accidents qui malgré les mesures de sécurité sont bien réels. Ce qui rend le travail en équipe fortement conseillé, que le bûcheron travaille à la tâche ou comme employé d'une entreprise de travaux forestiers, d'une industrie de transformation du bois, d'une commune forestière ou de l'Office national des forêts (ONF). Enfin, le bûcheron représente un maillon

essentiel dans l'entretien et la gestion durable de la forêt. Si nos forêts ont retrouvé leur beauté après les terribles tempêtes de 1999, c'est en grande partie grâce à son professionnalisme. Les ouvriers forestiers ont ainsi dégagé les voies d'accès, coupés et évacués les arbres arrachés, préparé le terrain pour la plantation de jeunes pousses...

Et, au quotidien, ils réalisent tous les travaux d'entretien, d'aménagement et d'exploitation des forêts avec en ligne de mire l'avenir durable de ce patrimoine forestier : car couper un arbre, ce n'est pas détruire la forêt mais gérer la ressource et permettre un renouvellement du biotope. Il pousse et il se plante beaucoup plus d'arbres qu'il ne s'en coupe ! ●

## Un ouvrier qualifié

## EN SAVOIR PLUS AVEC L'ONISEP

Les diplômes qui mènent au métier de bûcheron sont le certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) ou le brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) "travaux forestiers". Deux diplômes que l'on peut compléter par un brevet professionnel (BP) ou par un bac pro.

Le CAPA et BEPA se préparent en deux ans après la 3<sup>e</sup>. Le CAPA travaux forestiers, plus axé sur la pratique professionnelle que le BEPA, comporte deux spécialités : bûcheronnage et sylviculture. Il existe également un CAPA conducteur de machines de l'exploitation forestière, qui peut constituer une bonne formation de base.

Le programme professionnel du CAPA travaux forestiers op-

tion bûcheronnage comporte essentiellement les techniques d'aménagement et de gestion forestière : abattage, ébranchage, écorçage, tri des bois coupés, utilisation et entretien des outils (tronçonneuse, débroussailluse, hache), sécurité. L'option sylviculture met l'accent sur l'entretien et l'exploitation de la forêt (soins aux plantations, débroussaillage, reboisement) et sur les travaux d'aménagement et d'équipement de la forêt (route forestière, terrassement).

En BEPA, l'enseignement professionnel porte principalement sur les bases nécessaires aux travaux forestiers : caractéristiques d'un peuplement, connaissance des produits forestiers, place des travaux forestiers dans le cadre de la ges-

tion durable d'une forêt. Un deuxième axe concerne la réalisation de travaux et les techniques d'entretien des équipements.

Les titulaires du **bac pro gestion et conduite des travaux forestiers** sont destinés à devenir chefs d'équipe sur les chantiers. Leur formation concerne les techniques forestières (régénération et récoltes étalées dans le temps, mélange des espèces, traitements raisonnés), la gestion de chantier (planning, devis...) et l'étude des écosystèmes forestiers.

Les coordonnées des établissements de formations sont disponibles sur le site de l'ONISEP [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

Tous les diplômes ainsi que toutes les certifications inscrits au Répertoire National de Certification Professionnelle peuvent se préparer dans le cadre

de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Renseignements en CIO.

## A lire

« Les métiers de l'agriculture et de l'élevage », collection Parcours, ONISEP, 2004, 92 p, 12 €.

En consultation dans les CIO. En vente à la librairie CRDP, 11 avenue Général Champon, Grenoble, tél. 04 76 74 70 27 ; au point de vente ONISEP du CRIJ, 16 boulevard Agutte-Sembat, Grenoble, tél. 04 76 86 56 00 ; sur le site de l'ONISEP : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) ou par correspondance, en accompagnant votre commande du règlement et de 4 € de frais de port (tarif forfaitaire) à ONISEP VPC, 12 mail Barthélemy-Thimonnier, Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2. ●

## A SAVOIR

## Filière d'avenir

La forêt française conquiert chaque année 30 000 nouveaux hectares et la filière forêt-bois dans le cadre de la gestion durable du patrimoine forestier est en plein développement au regard des enjeux de l'habitat durable (construction bois, chauffage au bois).

Avec 550 000 acteurs à ce jour, la filière forêt-bois ne cesse d'ouvrir de nouvelles voies à l'emploi. Autant dire que c'est une filière porteuse.

## Perspective d'évolution

Avec l'expérience, le bûcheron peut devenir chef d'équipe ou s'installer comme entrepreneur de travaux forestiers.

Il peut aussi passer le concours interne d'agent technique forestier (communément appelé garde forestier) lorsqu'il justifie de 3 ans d'ancienneté et de 800 heures de travail minimum effectuées auprès de l'ONF, de l'administration forestière ou de communes forestières.

## Rémunération

Le salaire mensuel net est très variable car il dépend le plus souvent de la productivité du bûcheron et donc notamment de ses capacités techniques, du type de coupe et de la qualité du bois.

Il peut varier du simple SMIC à plus de 1 500 €.

## Contacts utiles

FNBois (Fédération nationale du bois), 6 rue François 1<sup>er</sup>, 75008 Paris.

Tél. 01 56 69 52 00

[www.fnbois.com](http://www.fnbois.com)

ONF (Office national des forêts), 2 avenue de Saint Mandé, 75570 Paris cedex 12. Tél. 01 40 19 58 00

[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

DRAF-SRFD (Direction régionale de l'agriculture et de la forêt-Service régional de formation et de développement) Rhône-Alpes, cité administrative de la Part-Dieu, 165 rue Garibaldi, BP 3202, 69401 Lyon cedex 03.

Tél. 04 78 63 13 95

[www.educagri.fr](http://www.educagri.fr)

AREFA (Association régionale emploi formation en agriculture) Rhône-Alpes, 5 rue Hermann-Frenkel, 69364 Lyon cedex 07. Tél. 04 72 72 49 89.

[www.anefa.org/rhone-alpes](http://www.anefa.org/rhone-alpes)

Centre d'études forestières et agricoles (CEFA), 103 avenue de Rochemaure, 26200 Montelimar. Tél. 04 75 01 34 94

[www.cefa-montelimar.org](http://www.cefa-montelimar.org)